

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/02/2018

Dossier complet le :

28/02/2018

N° d'enregistrement :

2018-ARA-DP-01122

1. Intitulé du projet

Transfert d'activités existantes du site de Sainte Hélène sur Isère au site de Tournon
Récupération, recyclage et valorisation de déchets
Extension d'une activité existante

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE ALBERTVILLOISE DE RECUPERATION (SAR Environnement)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Johann GREIFFEMBERG , président de SAR Environnement

RCS / SIRET

0 7 5 6 2 0 1 2 0 0 0 0 4 0

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	Société ayant pour activité principale la gestion des déchets, rubrique soumises à autorisation :
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	2791 - traitement de déchets non dangereux : cisaille à métaux capacité de 50t/jr 2713-1 stockage, regroupement et tri de métaux non dangereux : surface de 10000m ² 2718-1 stockage, regroupement et tri de déchets dangereux : 42 tonnes stockés

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un transfert d'activités déjà existantes sur la commune de Sainte Hélène sur Isère à un site appartenant à la société SAR situé sur la commune de Tournon.

Les activités transférées sont déjà autorisées au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation par un arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2006 compété le 26 novembre 2013. Il s'agit principalement d'activité de stockage et transit de déchets non dangereux et de déchets dangereux.

Le site de Tournon est autorisé au titre des ICPE sous le régime de l'autorisation par un arrêté préfectoral datant du 26 /09/1989 modifié par l'arrêté du 20 janvier 2014 pour des activités de stockage et transit de déchets métalliques (surface 7 000 m²).

Les activités exercées sur le site de Tournon seront conservées en l'état pour celles concernant les déchets métalliques occupant une surface de 7000 m². La zone impactée par le transfert d'activité correspond à un stockage de bennes vides essentiellement présente une surface de 10 000 m² pour une superficie totale d'environ 19 000 m².

Le projet nécessitera : la construction de deux bâtiments de stockages de déchets et locaux sociaux ayant une surface au sol de 2000 et 600 m²; l'imperméabilisation de la parcelle qui sera occupée par les activités transférées ; la création d'un réseau d'eaux pluviales avec bassin de régulation et traitement avant rejet; la prise en compte de la nécessité de rétention des eaux incendie.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet de transfert d'activité est en lien avec la centralisation de la société SAR Environnement sur un même site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent :

- au remblaiement des parcelles impactées par le projet soit parcelles n° 1431, 1433, 1435, 1134, 552, 1714, 1670 - section B, sur une superficie de 10 000 m² environ. Ce remblaiement est déjà autorisé au titre de la réglementation IOTA par l'arrêté d'autorisation loi sur l'eau du 25 mars 2010 relatif aux travaux d'aménagement de ce bassin (cote fixée à 316 m NGF). Les parcelles seront donc remblayées de manière à atteindre une cote de 316 m NGF soit une surélévation comprise entre 50 cm et 1 mètre de hauteur par rapport au TN (terrain naturel). Les parcelles existantes n° 1430, 1434, 1432, 1144, 699, 1462, 1460 - section D resteront en l'état;
- à la construction de deux bâtiments : l'un de 600 m² avec des zones de stockage de déchets industriels banaux, plateforme de tri; zone de stockage de DIB ; l'autre de 2 000 m² avec un espace pour l'entretien des véhicules et leur parcage et des zones de stockage de métaux divers et des locaux sociaux sur 2 niveaux ;
- à l'implantation d'une zone de lavage des engins de manutention et véhicules de transport;
- à l'implantation d'une zone de stockage de déchets dangereux sur des rangements métalliques équipés de rétentions intégrées ;
- à l'implantation d'une zone de stockage de gravats et autres déchets minéraux inertes;
- à la création de réseaux d'évacuation d'eaux pluviales (avec bassin et traitement) et d'eaux usées (réseau séparatif);

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La vocation de la société SAR environnement est la gestion des déchets industriels dangereux et non dangereux (récupération, recyclage, valorisation)

La société fonctionne sur toute l'année ; les activités ont lieu du lundi au vendredi de 7h30 à 18 heures.

L'effectif de l'entreprise est de 10 personnes.

Les installations comprennent principalement :

- une plateforme de tri et de transit pour valoriser les déchets industriels tels que le DIB, cartons, plastiques, bois;
- une zone de stockage des métaux non ferreux = triés et acheminés pour valorisation en fonderies;
- une zone de stockage des métaux ferreux = triés et acheminés pour valorisation en aciéries;
- une plateforme de stockage (tri et transit) pour les déchets dangereux = triés et acheminés pour valorisation énergétique par incinération.

Les équipements sont :

- un concasseur pour les déchets minéraux inertes;
- une cisaille à métaux pour le découpage des ferrailles principalement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Le permis de construire a été déposé le 13 octobre 2017

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain (parcelle cadastrale)	19000 m ²
Surface des bâtiments projetés	2000 m ² + 600 m ²
Surface des voies imperméabilisées (avec bâtiments projetés)	10000 m ² + 7000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZI du bois des Iles
73460 - TOURNON

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 19' 28 "E Lat. 45 ° 37' 56 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site de Tournon de la société SAR Environnement est soumis à autorisation au titre des installations classées pour l'environnement par arrêté préfectoral du 26 septembre 1989 modifié par l'arrêté du 20 janvier 2014.

Aucune évaluation environnementale n'a été réalisée.

Le site de Sainte Hélène sur Isère de la société SAR dispose d'une autorisation d'exploiter par arrêté préfectoral le 1er décembre 2006. Une étude d'impact avait été réalisée lors du montage du dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE (année 2005).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État dans le département de la Savoie a été approuvé le 21 décembre 2010. Le site est situé non loin de l'A430. Il n'est pas situé dans un secteur affecté par le bruit (au sens du « classement sonore des infrastructures de transport terrestre ») le long des routes concernées par les cartes stratégiques de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Tournon dispose d'un PPRI Isère (combe de Savoie) approuvé le 19 février 2013 et révisé le 24 décembre 2015. Le site est inscrit dans une zone constructible sous réserve de conditions particulières (zone Bi). Il est prévu de rehausser la surface du sol sur les parcelles impactées par le projet, soit environ 10000m ² pour atteindre la cote 316 mNGF afin de placer le projet hors zone inondable. Les parcelles existantes non impactées par le projet de transfert d'activité seront conservées en l'état.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site projeté est situé à plus de 3 km des sites Natura 2000 les plus proches. (carte de localisation en annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau d'adduction d'eau potable publique. Un disconnecteur sera implanté sur la conduite d'eau potable. La consommation annuelle est évaluée à environ 500 m ³ . Elle est liée aux usages sanitaires et à l'aire de lavage des engins de manutention et transports.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu de rehausser la surface du sol sur les parcelles impactées par le projet, soit environ 10000 m ² pour atteindre la cote 316 mNGF afin de placer le projet hors zone inondable. Le remblai sera constitué en grande partie par des déchets de remblais récupérés par la société SAR Environnement de par son activité.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones arborées implantées en limite de propriété seront conservées dans la mesure du possible. Le secteur ne présente pas de sensibilité biologique particulière. Les biocénoses susceptibles d'y être décelées sont soit commensales, soit parasites de l'Homme, et ne présentent pas de caractère de rareté ni d'habitat intéressant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque naturel identifié correspond au risque inondation évoqué plus haut. Les parcelles concernées par le projet de transfert d'activités seront rehaussées pour atteindre la cote de 316 mNGF afin d'être hors zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La desserte locale de l'établissement est principalement assurée Les activités de l'entreprise seront à l'origine d'un trafic maximal de 20 véhicules légers par jour et 15 poids-lourds par jour. Il s'agit d'un flux compatible avec le gabarit des axes routiers empruntés et avec les secteurs traversés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'ambiance sonore est modérément bruyante due à la circulation de la zone d'activité. Une campagne de mesure sonore sera réalisée dans l'année suivant la mise en activité des installations pour vérification de la conformité réglementaire.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées d'origine sanitaire seront envoyées vers le réseau public d'assainissement collectif.</p> <p>Les eaux pluviales seront régulées et traités sur site au moyen d'un bassin de régulation et d'un séparateur-débourbeur d'hydrocarbures avant rejet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par l'activité sont liés à l'administration, au refus de tri et aux boues résultants du traitement des eaux pluviales.</p> <p>Ils seront traités par des filières adaptés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet intègre des dispositions visant à la mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation afférente aux installations classées pour la protection de l'environnement et à la réduction ou évitement des effets des activités / installations projetées sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de la société SAR Environnement devrait être dispensé d'une évaluation environnementale du fait des mesures prévues pour respecter la réglementation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Caractéristiques du projet et mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Sainte-Hélène-sur-Isère

le, 28/02/2018

Signature

SAR ENVIRONNEMENT
SAS au capital de 22.667,35 €
234 Chemin du Vernay - ZI
73460 STE HELENE S/ISERE
Tél. 04 79 32 47 42 - Fax 04 79 32 86 89
Siret 075 620 120 00040 APE 3832Z



ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/25 000

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

- Paysage lointain
- Environnement proche

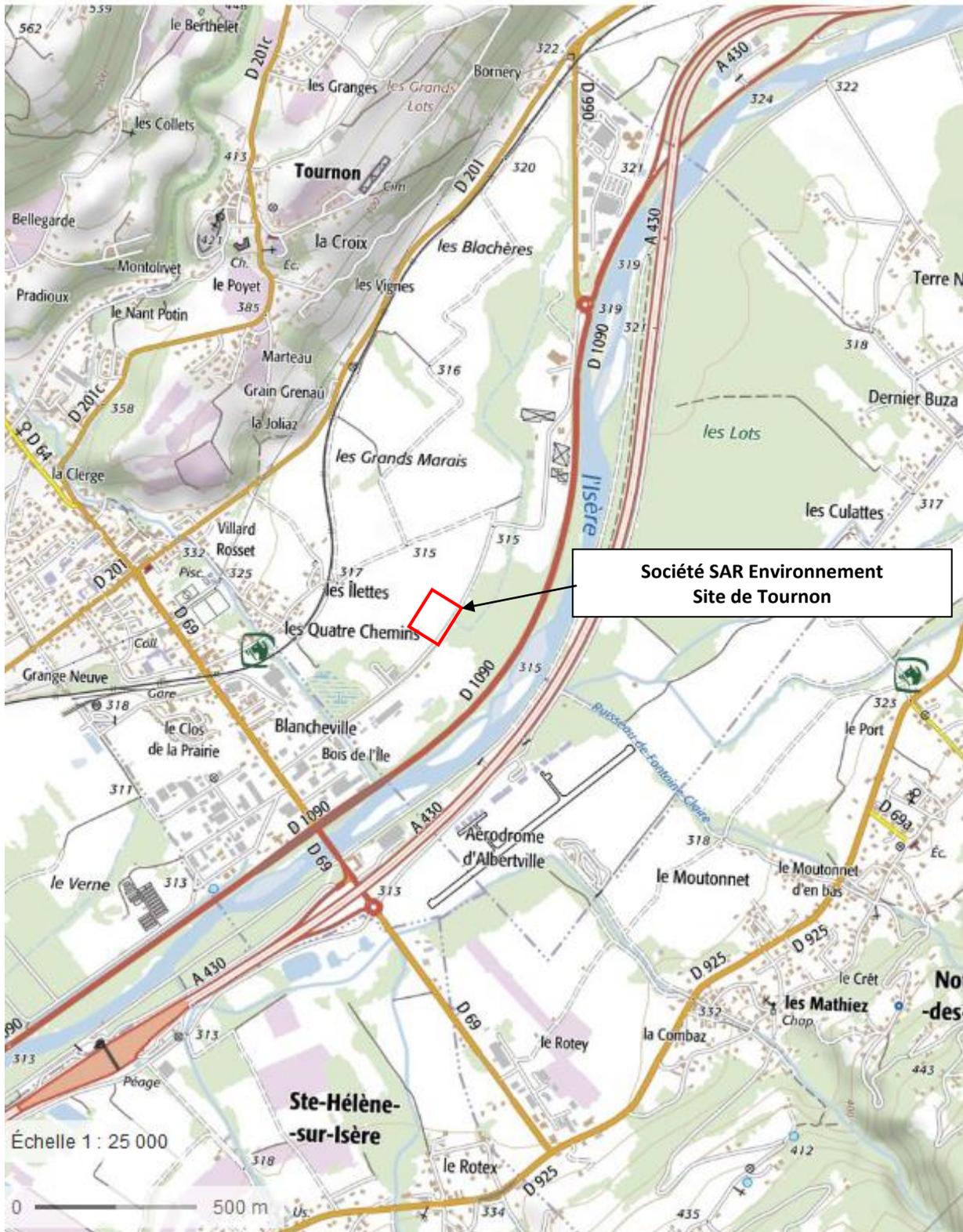
Annexe 4 : Plan masse d'ensemble

Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne

Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000 les plus proches

Annexe 7 : Caractéristiques du projet et mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

ANNEXE 2



ANNEXE 3



Localisation des prises de vues

L'établissement de la société SAR Environnement est implanté sur le site de Tournon depuis 1989.
Le paysage est marqué par la rivière l'Isère présente en fond de la vallée et par les montagnes aux alentours.

Prises de vue environnement proche



1. Vue sur le site par l'entrée du site depuis la rue du Bois de l'Île



2. Vue sur le site par la deuxième entrée depuis la rue du bois de l'Île

Source : google maps

Prises de vue environnement lointain



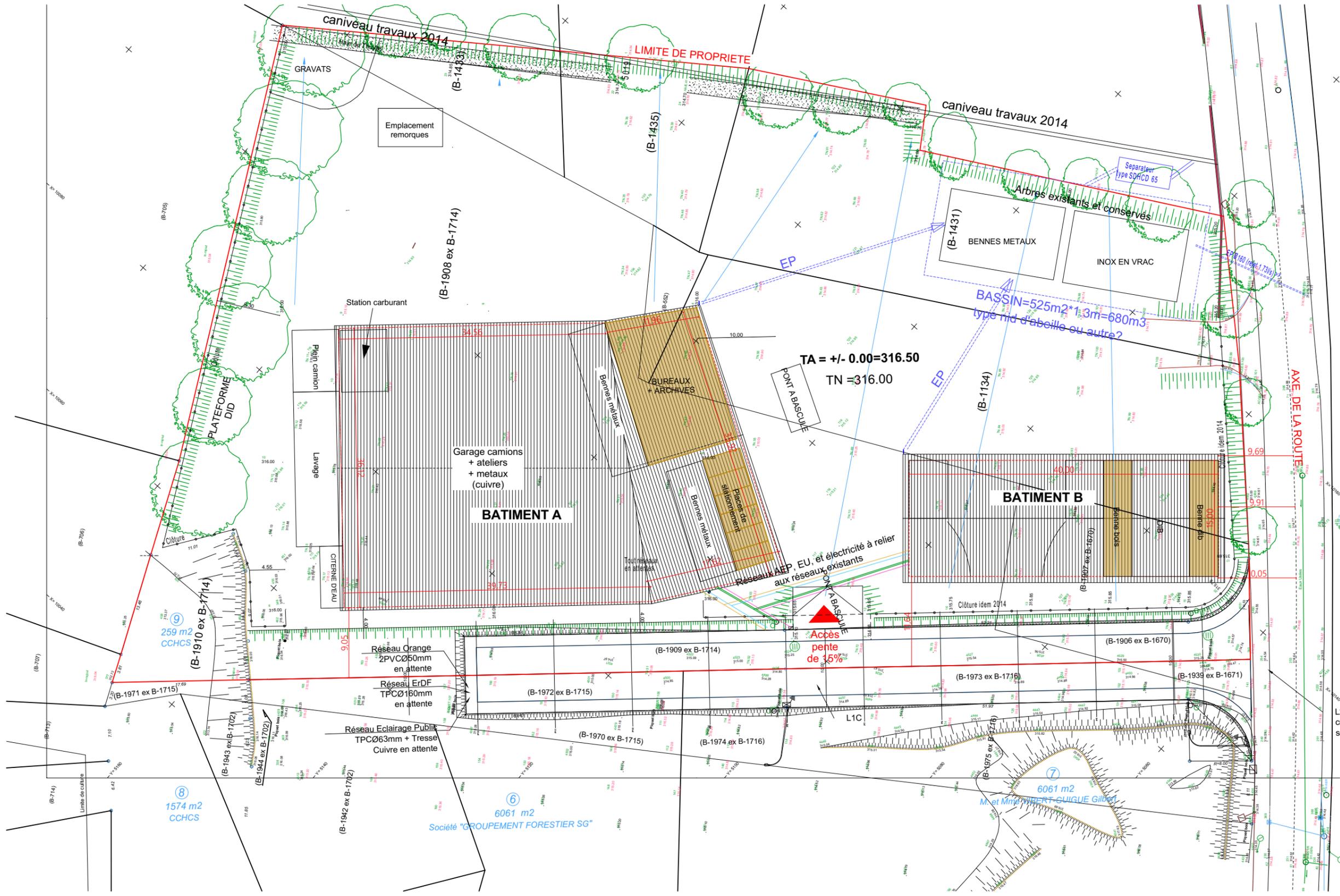
3. *Vue depuis la route du Bois de l'Île*



4. *Vue depuis la route du Bois de l'Île*

Source : google maps

ANNEXE 4



<p>PC2 / Plan de masse Pièces complémentaires : PC07329717D1005</p>	<p>Echelle : 1/500</p>	<p>Maître d'ouvrage : SCI CJRB représentée par Charlene GREIFFEMBERG</p>	<p>Maître d'oeuvre : Aurélie MEIGNAUD architecte Aurélie Meignaud architecte HMONP Numéro national : 080467 Adresse : 02 allée de Corrier Rousset 73200 VENTHON</p>
<p>Permis de construire Construction à TOURNON (73 460)</p>	<p>Date : 27/09/2017</p>		

Ce dossier de permis de construire n'est pas considéré comme plan d'exécution pour la construction de ce bâtiment

ANNEXE 5

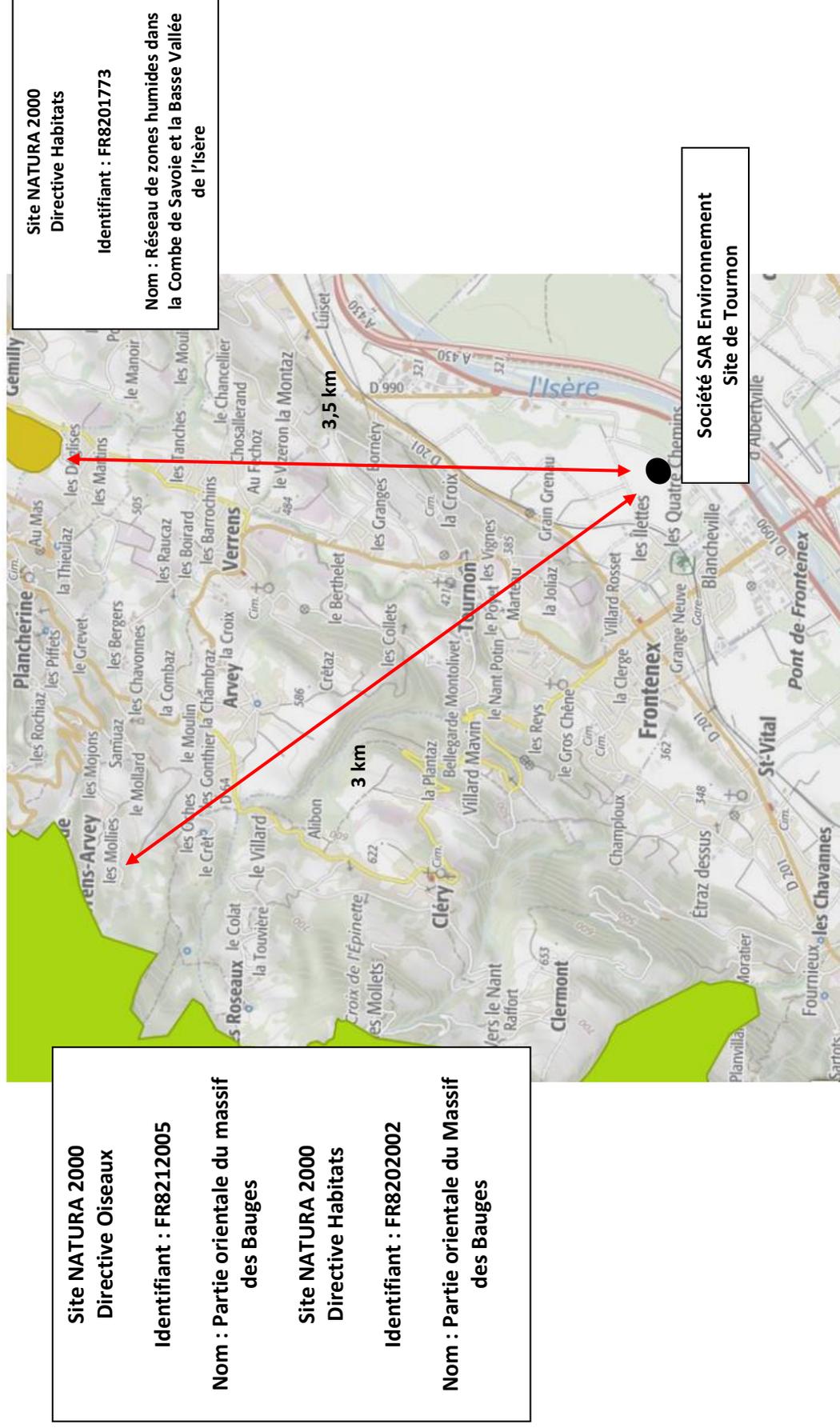
Centre de transit de déchets dangereux et non dangereux
Société SAR Environnement – site de Tournon (73)



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

ANNEXE 6

Centre de transit de déchets dangereux et non dangereux
Société SAR Environnement – site de Tournon (73)



Localisation des sites Natura 2000 par rapport à la société Sar Environnement

ANNEXE 7

**Centre de transit de déchets dangereux et non dangereux
Société SAR Environnement – site de Tournon (73)**

La société SAR environnement est une société de récupération de déchets dangereux et non dangereux. Elle est actuellement implantée sur la commune de Sainte Hélène sur Isère et dispose d'un site annexe de stockage de déchets métalliques sur la commune de Tournon

Ces deux établissements sont des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le site de Sainte Hélène sur Isère est soumis à autorisation par arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2006 compété le 26 novembre 2013. Il s'agit principalement d'activité de stockage et transit de déchets non dangereux et de déchets dangereux.

Celui de Tournon est soumis à autorisation par arrêté préfectoral en date du 26 septembre 1989 modifié par l'arrêté du 20 janvier 2014 pour des activités de stockage et transit de déchets métalliques (surface 7 000 m²).

Le projet de la société SAR consiste à regrouper ses activités sur un même site, celui implanté sur la commune de Tournon.

Actuellement, ce site regroupe deux zones :

- l'une dédiée aux stockages de déchets métalliques qui ne sera pas impactée par le projet en lui-même et restera en l'état dans le cadre du projet (aucune modification n'est envisagé pour ces parcelles) ;
- l'autre zone, actuellement occupée par des bennes vides et autres déchets divers (gravats) en faible quantité, est l'objet du projet et permettra de transférer les activités actuellement exercées sur le site de Sainte-Hélène sur Isère sur le site de Tournon.

Le tableau ci-dessous présente les rubriques ICPE pour lesquelles la société SAR Environnement sur son site de Tournon sera soumis.

Rubrique	Désignation des activités	Capacité future et régime
2515.1	<p>Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes.</p> <p>1. Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2. La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure à 550 kW b) Supérieure à 200 kW, mais inférieure ou égale à 550 kW c) Supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 200 kW</p>	<p align="center">2715-1.c Puissance broyeur mobile pour gravats = 75 kW</p> <p align="center">Régime : Déclaration (D)</p>
2517	<p>Station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques</p> <p>La superficie de l'aire de transit étant :</p> <p>1. Supérieure à 30 000 m² 2. Supérieure à 10 000 m², mais inférieure ou égale à 30 000 m² 3. Supérieure à 5 000 m², mais inférieure ou égale à 10 000 m²</p>	<p align="center">2517 Zone de stockage de gravats < à 5 000 m²</p> <p align="center">Régime : Non Classé</p>
2710.1	<p>Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, la quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Collecte de déchets dangereux :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 7 tonnes b) Supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes</p>	<p align="center">2710.1-a Collecte de déchets dangereux Batteries = 1 tonne</p> <p align="center">Régime : Déclaration (D)</p>

Rubrique	Désignation des activités	Capacité future et régime
2710.2	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, la quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant: 2. Collecte de déchets non dangereux : a) Supérieur ou égal à 600 m ³ b) Supérieur ou égal à 300 m ³ et inférieur à 600 m ³ c) Supérieur ou égal à 100 m ³ et inférieur à 300 m ³	2710.2-b Collecte de déchets non dangereux < à 100 m ³ Régime : Non Classé
2711	Transit, regroupement, tri, désassemblage, remise en état d'équipements électriques et électroniques mis au rebut. Le volume susceptible d'être entreposé étant : 1. Supérieur ou égal à 1000 m ³ 2. Supérieur ou égal à 200 m ³ mais inférieur à 1000 m ³	2711-2 Volume dédié aux DEEE < à 100 m ³ Régime : Non Classé
2713	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 m ² ; 2. Supérieure ou égale à 100 m ² et inférieure à 1 000 m ² .	2713-1 Surface dédiée aux déchets métalliques non dangereux = 7 000 m ² pour la partie existante + 3 000 m ² pour la partie projet = totale : 10 000 m ² Régime : Autorisation (A) Rayon d'affichage : 1 km
2714	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710 et 2711. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ ; 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ .	2714-1 Volume dédié aux déchets Papiers/cartons, Bois, Plastiques, = 180 m ³ (max : 6 bennes de 30 m ³) Régime : Déclaration (D)
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793. La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 1 t 2. Inférieure à 1 t	2718-1 Quantité de déchets stockés max Batterie : 10 tonnes Filtres à huiles, aérosols, flexibles hydrauliques : 9 tonnes LRU : 2 tonnes Huiles usagées : 4 tonnes Ferrailles peintes au plomb : 15 tonnes Câbles contenant des substances dangereuses : 2 tonnes = 42 tonnes Régime : Autorisation (A) Rayon d'affichage : 2 km
2791	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j 2. Inférieure à 10 t/j	2791.1 Cisaille de déchets métalliques Quantité max traités = 50 t/j Quantité max de déchets traités = 50 tonnes par jour Régime : Autorisation (A) Rayon d'affichage : 2 km

Rubrique	Désignation des activités	Capacité future et régime
1435	<p>Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.</p> <p>Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieur à 20 000 m³ Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³ 	<p>1435.2</p> <p>Unité de distribution de carburant gasoil Volume annuel de carburant = 125 m³</p> <p>Régime : Déclaration (D) Rayon d'affichage : -</p>
3510	<p>Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement biologique - traitement physico-chimique - mélange avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520 - récupération/régénération des solvants - recyclage/récupération de matières inorganiques autres que des métaux ou des composés métalliques - régénération d'acides ou de bases - valorisation des composés utilisés pour la réduction de la pollution - valorisation des constituants des catalyseurs - régénération et autres réutilisations des huiles - lagunage 	<p>3510</p> <p>Mélange / Reconditionnement</p> <p>Capacité de traitement en tonnes par jour = Inférieur ou égale à 10 tonnes par jour maximum</p> <p>Régime : Non classé Rayon d'affichage : -</p>

Composante du site

Le site s'inscrit sur un terrain divisé en deux parties :

- une partie est concernée par les activités existantes de stockage de déchets métalliques(type ferraille).

Cette zone ne sera pas impactée par le projet de transfert d'activités. Les déchets stockés resteront des déchets métalliques.

La zone est entièrement goudronnée, surface : 7 000 m².

Un séparateur débourbeur d'hydrocarbures équipe le réseau d'eau pluviale.

- une autre partie est concernée par le projet de transfert.

Ce projet concerne la zone actuellement occupée par un stockage de bennes vides et divers déchets.

Deux bâtiments sont prévus :

- un bâtiment Nord-Ouest clos de surface prévisionnelle : 2 000 m² ; il sera occupé par l'atelier/garage pour les engins de la société SAR, des zones stockages de déchets métalliques nobles et la zone d'achats aux particuliers. Une aire de lavage sera intégrée contre ce bâtiment. Le stockage de carburant nécessaires aux engins de la société SAR Environnement sera implanté dans l'atelier sur une zone clairement identifiée et protégée (local en moellon fermé et ventilé). Les locaux sociaux et bureaux seront implantés dans ce bâtiment.
- un bâtiment Sud-Est ouvert en partie Nord de surface prévisionnelle : 600 m² ; il sera destiné au tri et stockage des déchets industriels non dangereux (plastiques, papiers/cartons).

Il s'agira de bâtiments métalliques.

Les déchets dangereux sont stockés en extérieur dans un rayonnage métallique fermé avec rétention intégrée, l'ensemble sur dalle béton.

Les zones de stockage seront toutes traitées par un enrobé/béton ou goudronnées.

Il est également prévu d'intégrer un réseau d'eau pluviale équipé d'un bassin de régulation (étude de dimensionnement en cours) et d'un séparateur débourbeur d'hydrocarbures avant rejet dans le réseau d'eau pluviale existant.

Descriptif des activités

Rythme d'exercice des activités

La société fonctionne sur toute l'année ; les activités ont lieu du lundi au vendredi de 7h30 heures à 18 heures.

Moyens humains

Le personnel employé est de 10 personnes.

Activités exercées

L'établissement est dédié au stockage et tri/conditionnement des déchets industriels (déchets dangereux et déchets non dangereux) et déchets métalliques. Ils proviennent des communes environnantes situées dans le département de la Savoie.

Les déchets sont soit récupérés par la société sur leur lieu d'origine ou amenés directement par le producteur initial.

La collecte des déchets non dangereux et des déchets dangereux et gravats auprès des établissements industriels, artisanaux et du BTP est effectuée dans le cadre de conventions précisant la nature des déchets pouvant être recueillis. Une appréciation visuelle du contenu des bennes est réalisée avant tout enlèvement afin de vérifier que celui-ci correspond bien aux termes de la convention.

Les métaux sont dirigés vers des aciéries ou des entreprises sidérurgiques qui en assurent une valorisation matière. Les déchets industriels triés sont acheminés vers des établissements susceptibles d'en assurer la valorisation matière ou énergétique.

Descriptif des utilités

➤ Station de lavage

Il est prévu dans le **cadre du projet d'intégrer, comme actuellement présent sur le site** de Sainte Hélène sur Isère, une zone de lavage avec un nettoyeur haute pression pour les engins de transports et de manutention.

➤ Poste à essence

La société SAR Environnement dispose d'un poste à essence avec deux cuves : l'une de 5 m³ de gasoil et l'autre de 2,5 m³ de GNR destiné à ses engins de manutention et véhicules de transport.

➤ Transformateur

Le réseau électrique est raccordé au réseau électrique public qui longe la route départementale.

➤ Eau potable

L'approvisionnement en eau de l'établissement est effectué à partir du réseau public de distribution d'eau potable. Un dispositif anti-pollution (disconnecteur) et un compteur sont installés au départ de la canalisation alimentant l'établissement. Les usages de l'eau potable sont liés aux usages sanitaires et à l'aire de lavage.

➤ Gestion des eaux résiduaires

Les eaux résiduaires produites sont essentiellement des eaux vannes et domestiques. Ces eaux sont dirigées vers le réseau **d'eau usée du site qui est raccordé au réseau public de collecte des eaux usées aboutissant à la station d'épuration** de Gilly sur Isère - Albertville. Elles véhiculent une pollution domestique classique, compatible avec la typologie des effluents admissibles sur la station d'épuration

Synthèses des principales mesures prises

Le projet intègre des dispositions visant à la mise en conformité des installations vis-à-vis de la réglementation afférente aux installations classées pour la protection de l'environnement et à la réduction ou évitement des effets des activités / installations projetées sur l'environnement :

- Disconnecteur installé **sur le réseau d'eau potable**
- **Réseau d'assainissement séparatif**
- Réalisation de réseaux étanches de transfert des effluents : réseaux de récupération des eaux pluviales des aires de stockage des déchets et des voies de circulations / parkings, réseaux de récupération des eaux usées ;
- Gestion des eaux pluviales du site :

Le réseau de collecte des eaux pluviales existant est équipé d'un traitement visant à en assurer rétention des hydrocarbures. Il s'agit d'un séparateur-débourbeur d'hydrocarbures raccordés pour une partie des surfaces goudronnées (surface raccordée : 3 800 m²).

Le réseau futur de collecte des eaux pluviales **sera équipé d'un bassin de régulation avec un séparateur déboureur d'hydrocarbures**. Il sera raccordé à l'ensemble des surfaces imperméabilisées qui sera créée.

Les dispositifs assurent une teneur résiduelle maximale en hydrocarbures dans les eaux traitées de 10 mg/l, compatible avec un rejet en milieu naturel.

Ces dispositifs de traitement sont conformes à la norme NF P 16-442.

- Implantation des activités (et stockage) sur des aires revêtues et étanche : soit béton soit enrobé étanche dans la **masse qui assurent un rôle d'étanchéité. (Étanchéité aussi bien de l'intérieur vers l'extérieur que de l'extérieur vers l'intérieur) ;**
- Association à chaque **dépôt de produits chimiques liquides (carburant, cuves de carburant, huile d'entretien des machines, déchets dangereux,)** de capacités de rétention, de conception et volume adaptés à la nature et à la quantité du produit stocké.
- Absence de cuve de stockage enterrée
- Poste à essence sur une zone spécifique dans le bâtiment (au niveau de la zone atelier/garage) + mise en place **d'une consigne/information lors du remplissage des réservoirs des engins pour éviter tout risque d'épandage sur le site.**
- Implantation des deux cuves de stockage liées au poste à essence dans un local en moellon fermé et ventilé
- **Entretien annuel des séparateurs/débourbeurs d'hydrocarbures**
- **Consigne pour limiter au maximum de laisser tourner le moteur des engins à l'arrêt.**